

## CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ

## LOUISVILLE &amp; NASHVILLE

	ARRIVÉE	DEPART
Post mail tous les jours.....	7:15 a.m.	
Express tous les jours.....	6:15 p.m.	
Limited tous les jours.....	8:15 p.m.	
Courier train tous les jours, excepté dimanche.....	8:50 a.m.	
Dimanche excursion.....	9:20 p.m.	
	DEPART	
Post mail tous les jours.....	8:15 p.m.	
Express tous les jours.....	7:00 a.m.	
Limited tous les jours.....	9:25 a.m.	
Courier train, tous les jours, excepté dimanche.....	9:30 a.m.	
Samedi matin.....	4:00 p.m.	
Dimanche excursion.....	7:40 a.m.	

## QUEEN &amp; CRESCENT ROUTE.

	ARRIVÉE	DEPART
No 1 limited.....	8:45 a.m.	
No 4 Pan American special.....	8:10 p.m.	
No 5 local.....	4:30 p.m.	
No 7 pointe Est Louisiana.....	8:30 a.m.	
	Excursion du dimanche.	
No 9.....	7:05 p.m.	
	DEPART	
No 6 local.....	6:30 a.m.	
No 4 Pan American special.....	9:10 p.m.	
No 8 pointe Est Louisiana.....	4:30 p.m.	
No 2 limited.....	7:30 p.m.	
	Excursion du dimanche.	
No 10.....	7:40 a.m.	

## ILLINOIS CENTRAL.

	ARRIVÉE	DEPART
No 2 Chicago limited.....	8:15 a.m.	
No 24 local mail.....	6:30 a.m.	
No 20 Indianapolis & Louisville.....	8:15 p.m.	
No 1 Louisville Mail.....	11:30 a.m.	
No 32 local mail.....	10:30 p.m.	
No 5 Northern Express.....	8:10 a.m.	
No 31 McComb Acid.....	9:30 a.m.	
No 38 Dimanche excursion.....	9:30 p.m.	
	DEPART	
No 4 Chicago limited.....	9:15 a.m.	
No 24 local mail.....	6:30 a.m.	
No 4 Cincinnati & Louisville.....	9:15 a.m.	
No 2 fast mail.....	11:30 a.m.	
No 20 Indianapolis & Louisville.....	8:15 p.m.	
No 1 Louisville Mail.....	11:30 a.m.	
No 32 local mail.....	10:30 p.m.	
No 5 Northern Express.....	8:10 a.m.	
No 31 McComb Acid.....	9:30 a.m.	
No 38 Dimanche excursion.....	9:30 p.m.	

ARRIVÉE.

Taxes et conditions.—Un tiers compact, ou la balise, ou un tiers et trois tiers de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et l'un de vendre portant à 10% au-dessus de l'adjudication, dans le cas de vente pour force la collecte des billets les moins d'au moins deux mois à partir de la date d'adjudication, et faire un dépôt de 10% comprenant les taxes et les acciseurs devant payer les taxes dues en 1905 au plus tard au 1er mai, et des deniers de prix de l'adjudication, et faire un dépôt de 10% comprenant les taxes et les acciseurs devant payer les taxes dues en 1905 au plus tard au 1er mai.

GUSTAVE LEMLE, avocat, No 606 rue Commerce.

26 mai-25 juil 8 15 23 27

BULLETIN FLUVIAL

Nouvelle-Orléans 14 juil 1905

Journal par le Bureau Météorologique à la Nouvelle-Orléans, Département de l'Agriculture des Etats-Unis.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à 8 heures A.M.

L'état à 8 heures P.M.

L'état à